



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer

Question écrite n° 3199

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le cancer et, plus particulièrement, sur la technologie liée à la lutte contre ce fléau. En effet, à la faveur du plan cancer, le nombre d'accélérateurs devrait passer de 362 à 400. Au-delà de ce nombre, il semblerait intéressant que l'Europe s'unisse pour bâtir « l'Europe de la radiothérapie », selon le spécialiste Jean-Pierre Gérard. Au Japon, les ions carbones permettent, via un investissement de 100 millions d'euros par an, de disposer d'infrastructures assurant le traitement, par exemple, d'un mélanome du palais en cinq jours, contre plusieurs semaines en France. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à ce programme de création d'une « Europe de la radiothérapie ».

Texte de la réponse

La coordination des efforts des États de l'Union européenne constitue une dimension importante de l'Europe de la santé. Toutefois, cette question demande à être concertée avec nos partenaires européens. Si la question d'une « Europe de la radiothérapie » venait en discussion au niveau de l'Union européenne, une attention particulière y serait accordée.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3199

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5249

Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2706